

TRAVAUX

- Locaux associatifs - marchés de travaux à signer [23 POUR, 2 ABSTENTIONS]

Le conseil municipal autoriser Monsieur le Maire à signer les lots 1 à 14 conformément au tableau présenté pour un montant global de 915 583,44 € HT, soit 1 098 700,13 € TTC.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

QUESTIONS ORALES

- ✓ Monsieur le Maire annonce avoir récupéré les 60 000 € de subvention de la Fédération Française de Football qui avaient été bloqués sur les travaux des tribunes vestiaires, grâce à un changement d'équipe dirigeante.
- ✓ Monsieur le Maire revient sur un article de l'Hebdo faisant état d'une condamnation du SIVU aux dépens de l'entreprise GUIBAN qui avait présenté une offre pour le lot n°6 (jeux aquatiques et effets d'eau) lors de la construction du centre aquatique et qui n'avait alors pas été retenue : il précise que l'entreprise GUIBAN était la moins-disante mais qu'elle a été classé 4^e au final.
Monsieur le Maire ajoute que le cabinet d'architecte OCTANT a confirmé son analyse de l'époque, et que 3 ans après le tribunal administratif a condamné le SIVU à verser à l'entreprise GUIBAN des indemnités de 39 000 €. Il indique que l'avocat choisi pour défendre les intérêts du SIVU ne s'est pas déplacé à l'audience malgré qu'il ait été conseillé au SIVU de faire appel. Monsieur le Maire précise que le SIVU s'est retourné contre l'architecte et contre l'avocat.

Affiché le 24 février 2017
Le Maire
M. Alain VEY

